



*Les Brèves  
de Schwenheim*

*Notre avenir, ensemble à Schwenheim*

## *Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,*

Dans ce mot du maire, je voudrai aborder deux sujets importants, qui vont être développés plus en détails dans ce numéro.

Le premier sujet est d'actualité puisqu'il s'agit d'une réflexion portée sur la pollution lumineuse et le coût des énergies avec comme possible solution l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit.

Le deuxième sujet concerne l'installation d'un Conseil des jeunes.

### *L'extinction de l'éclairage public*

Aujourd'hui, les transitions énergétiques et écologiques des communes sont des sujets au cœur des politiques publiques. Parmi les sujets communs à ces deux thématiques, nous trouvons la lutte contre la pollution lumineuse. Cet enjeu motive notre commune à réfléchir à notre gestion de l'éclairage public.

Parmi les textes réglementaires qui encadrent la lutte contre la pollution lumineuse, nous trouvons l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Par son article 2-VIII, il préconise que les gestionnaires d'installation d'éclairage lancent une réflexion sur les possibilités d'extinction de leurs installations.

L'éclairage public est un service fourni par la commune aux usagers de l'espace public.

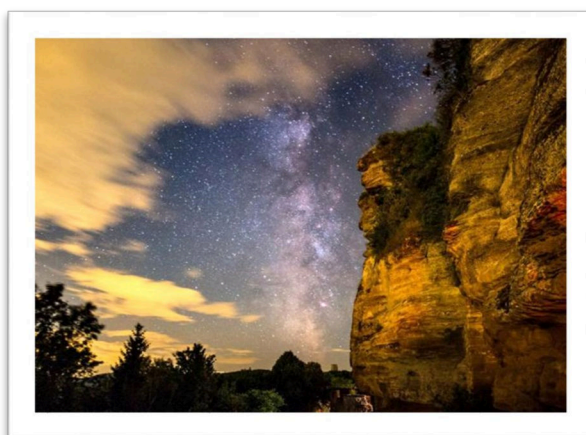
Est-il obligatoire ? Assurément non, aucune réglementation ne le prescrit.

A quoi sert-il ? Il facilite les déplacements et les activités de nuit. Cependant, force est de constater que dès la fin de soirée, l'activité humaine dans les rues diminue très vite et devient quasi inexistante.

En cette période de crise économique, avec la montée du prix des matières premières et la nécessité de repenser nos habitudes, il apparaît primordial de l'intégrer dans une réflexion nouvelle sur l'utilisation des éclairages publics.

L'intérêt d'une extinction nocturne paraît double : faire des économies et moins polluer.

Avant de choisir ou non cette solution, vous trouverez un article complet, ainsi qu'un questionnaire pour recueillir votre avis, dans les pages suivantes.



## La mise en place d'un Conseil des jeunes.

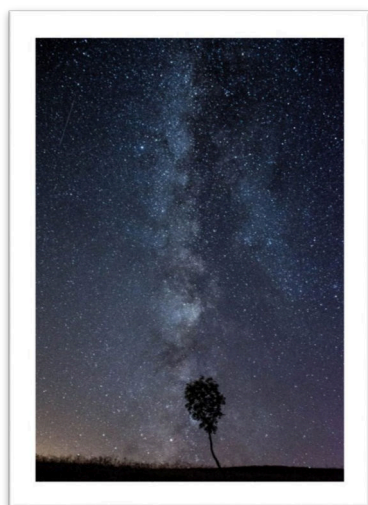
Avec la mise en place d'un Conseil des jeunes, les élus adultes se donnent la possibilité d'instaurer un dialogue avec les jeunes habitants.

Le Conseil des jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté : il permet d'apprendre en faisant l'expérience de l'engagement et en réalisant des projets d'intérêt général.

Si le cadre et les modalités d'accès au Conseil des jeunes sont fixés et garantis par notre collectivité c'est afin de permettre aux jeunes de faire l'apprentissage de la démocratie représentative et participative.

L'équipe municipale serait ravie de pouvoir compter sur votre participation et votre enthousiasme.

Votre maire  
Gabriel Oelschlaeger



### Mairie de Schwenheim

150 rue Principale- 67440 SCHWENHEIM

Tél : 03 88 70 20 48

Courriel : [mairie.schwenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.schwenheim@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi : 16h - 19h

Jeudi : 15h - 17h

Vendredi : 10h - 12h

Possibilité de rdv en dehors de ces horaires

### Bulletin municipal

Imprimé en 330 exemplaires

	Page
Éditorial .....	2-3
Délibérations du CM .....	4
Infos taxe foncière .....	4
Dossier éclairage public....	5-6
Sondage éclairage public ..	7-8
Conseil des Jeunes.....	9
Restauration des Autels....	10
Vie associative .....	11-15
Pèlerinage.....	11
13 juillet.....	11
Messe de rentrée.....	11
4 septembre .....	12
Journée du patrimoine	12
Galets perdus .....	13
Lotissement en fête...	13
VCU .....	14
Football club .....	15
Les professionnels du village	15
Un peu d'histoire .....	16-17
Actualités .....	18-19
Règles de bon voisinage	18
Reconnaissance catastrophe	
Naturelle.....	19
Agenda .....	20

Directeur de la publication :  
OELSCHLAEGER Gabriel

Comité de rédaction : Commission  
communication, IRLINGER Pascal

Infographie : HAUTECOEUR Sara

Crédit Photos : IRLINGER Pascal, CAPINHA  
José, commission communication

## Conseil Municipal du 12 septembre 2022

- Adhésion au groupement de commandes proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'Etat-Civil
- Rejet de la proposition de l'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de communes du Pays de Saverne pour la fourniture d'électricité
- Autorisation de paiement d'une franchise suite au sinistre du 4 janvier 2022
- Délibération fixant le taux en matière de taxe d'aménagement communale

## Information taxe foncière 2022



Vous venez de recevoir les avis d'imposition concernant les taxes foncières 2022. Vous avez sûrement remarqué que les montants ont augmenté, vous trouverez, ci-dessous, quelques explications.

**La taxe foncière sur les propriétés bâties** est un impôt local qui concerne les propriétaires immobiliers. Son montant dépend de votre situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'imposition. Le calcul de la taxe foncière dépend de la valeur locative du bien qui est ensuite multipliée par le taux d'imposition déterminé par la collectivité.

**La taxe foncière sur les propriétés non bâties** est due par le propriétaire ou usufruitier d'un terrain au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

A noter que pour l'année 2022, la revalorisation des valeurs locatives a été fixée à 3,40% par le gouvernement.

Pour information, la revalorisation était limitée à 0,20% en 2021.

### A propos de la taxe GEMAPI

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi attribue à la Comcom une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

## Et pour Schwenheim ?

### Revalorisation de 3,4% par l'Etat

Par exemple si, en 2021, votre base était de 1000 €, en 2022 elle sera de 1000 € x 3,4% soit 1034 €.

### Part communale Foncier bâti

Le taux communal est passé de 21,29% à 22,36% soit une augmentation de 5%. Il faut savoir que le taux moyen au niveau national est de 37,72% et au niveau départemental de 31,55%.

### Foncier non bâti

Le taux communal est passé de 30,02% à 31,53% soit une augmentation de 5%. Il faut savoir que le taux moyen au niveau national est de 50,14% et au niveau départemental de 64,79%.

### Part de l'intercommunalité Foncier bâti

Le taux intercommunal est resté stable soit 3,42% pour 2021 et 2022. Il faut savoir que le taux moyen au niveau national est de 5,73%

### Foncier non bâti

Le taux intercommunal est resté stable soit 19,88% pour 2021 et 2022.

Il faut savoir que le taux moyen au niveau national est de 14,36%

A noter que, si vous avez réalisé des travaux comme agrandissement, piscine, garage, véranda..., la valeur locative va également augmenter.

### Taxe GEMAPI

### Foncier bâti

Le taux de la taxe est passé de 0,248% à 0,322% soit une augmentation de 29,83%.

### Foncier non bâti

Le taux de la taxe est passé de 0,999% à 1,15% soit une augmentation de 15,11%.

## Focus sur l'éclairage public

### Un constat alarmant

La durée d'éclairage a augmenté depuis 1990 par le passage de l'éclairage public à l'état permanent.

Le nombre de points lumineux a augmenté avec l'apparition de nouveaux réseaux d'éclairage.

En France, l'éclairage public représente près de 11 millions de lampes installées.

670 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an sont émises par l'éclairage public.

### Les différents impacts de la pollution lumineuse

#### ► Impact sur l'astronomie et l'observation des étoiles

Les halos lumineux créés par l'éclairage masquent les étoiles et le ciel ce qui prive les habitants d'apprécier la voûte céleste. Aujourd'hui 60% des Européens ne peuvent plus voir la Voie Lactée.

#### ► Impact sur la faune et la flore

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. La plupart des espèces animales sont nocturnes et ont besoin du noir pour s'alimenter, se reproduire et se reposer.

**Les insectes :** sont attirés par la lumière, ils tournent autour, meurent d'épuisement, finissent par griller par la chaleur de la lampe ou deviennent une proie facile pour les prédateurs.

**Les mammifères :** Pour les oiseaux migrateurs, le flot de lumière entraîne une déviation de leur trajectoire. Il peut causer leur mort par collision directe avec des obstacles. Ils sont sans cesse déroutés de leur axe migratoire.

**La végétation :** les plantes ont besoin de l'alternance jour/nuit pour leur développement. Elles réalisent leur photosynthèse le jour et le cycle de la respiration persiste la nuit. En éclairant la nuit, on dérègle les cycles (trouble de la floraison, bourgeonnement précoce).

#### ► Impact sur la santé humaine

La lumière artificielle perturbe les cycles biologiques de l'homme, ce qui entraîne une dégradation du sommeil et des défenses immunitaires.

#### ► Impact sur nos ressources énergétiques

L'éclairage public en France représente une consommation annuelle d'environ 5,6 milliards de KWH. Ce fonctionnement nécessite de l'électricité principalement produite à partir de source nucléaire et d'énergies fossiles. Or celles-ci se trouvent en quantité limitée et arriveront tôt ou tard à épuisement. L'utilisation de ces énergies n'est pas sans conséquences pour l'environnement : émission de CO<sub>2</sub> et dérèglements climatiques.

#### ► Impact économique

L'éclairage public représente 50% de la consommation d'électricité et environ 20% du budget énergie. Eteindre son éclairage en milieu de nuit présente l'avantage d'être un dispositif simple, fiable pour engendrer des économies d'électricité et financières sur le court terme.

### Focus sur l'extinction

La nuit est souvent perçue comme un monde menaçant, inquiétant, dangereux, alimentant nos peurs. Cette peur du noir est entretenue par la transmission culturelle de contes, légendes, mythes effrayants. De fait, la lumière est perçue comme rassurante et permet de protéger l'homme des menaces qui pèsent sur lui.

#### Y a-t-il plus de délinquances la nuit lorsque l'éclairage est éteint ?

L'efficacité de l'éclairage comme moyen de dissuasion de la délinquance et de la criminalité est loin d'être établie. L'éclairage procure un sentiment de sécurité mais il ne permet pas de protéger les personnes en tant que tel. A l'inverse, il est même bénéfique au délinquant puisqu'il lui permet de voir ce qu'il entreprend et de mieux repérer sa cible.

#### Y a-t-il plus de cambriolages la nuit si l'éclairage est éteint ?

Près de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour. La lumière ne dissuadera et n'arrêtera pas un cambrioleur décidé et bien outillé.

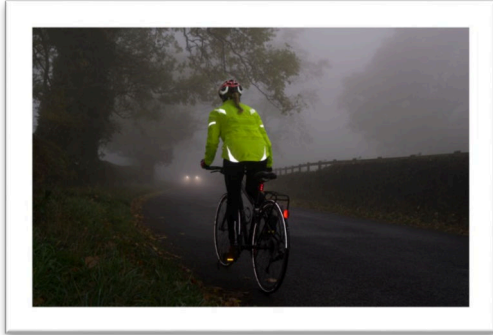
#### Extinction nocturne et sécurité routière sont-elles compatibles ?

Il est observé qu'une extinction de l'éclairage public a pour effet de diminuer la vitesse des conducteurs qui ralentissent par manque de visibilité. Les accidents sont moins fréquents et surtout moins graves.

### Comment s'adapter au noir ?

S'adapter à l'obscurité nécessite de petits changements dans nos habitudes :

- porter un gilet phosphorescent pour les balades nocturnes à pied ou à vélo.
- penser à une lampe frontale ou lampe de poche.



*Pour réaliser cette étude, nous nous sommes inspirés du guide élaboré par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)*

### Inconvénients des autres solutions à l'extinction

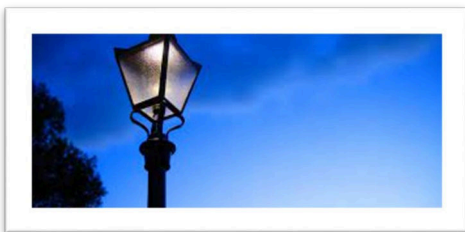
- Allumer un lampadaire sur 2 ? Notre réseau n'est pas pourvu, le refaire engagerait des travaux coûteux.
- Allumer grâce à des détecteurs de présence ? Seuls les leds sont aujourd'hui capables de subir un allumage et une extinction instantanée à répétition.
- Baisser l'intensité des lampes à partir d'une certaine heure ? Cette solution nécessite de doter les lampes d'un équipement spécifique, elle demande un effort d'investissement énorme.

**Conclusion : L'extinction reste pour l'instant la meilleure solution, sans investissement, pour économiser l'énergie et agir radicalement contre la pollution lumineuse.**

## L'extinction de l'éclairage public

Alors que la transition énergétique est d'actualité, l'éclairage public est l'objet d'un important débat communal.

Eteindre ou ne pas éteindre une partie de la nuit, une question que nous, élus, nous nous posons régulièrement.



**La municipalité de Schwenheim souhaiterait réaliser une extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h du matin.**

**Cette extinction se déroulerait en plusieurs étapes, d'abord une phase de test de 4 mois du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2023 ;**

**ensuite si le test est concluant, un développement sur une plus grande durée serait envisagé.**

Les intérêts de cette démarche sont multiples :

- **Réduction de la facture d'électricité.** L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit présente l'avantage d'être un dispositif simple, fiable et bon marché pour engendrer des économies d'énergies et financières. Pour rappel l'éclairage public représente presque 40% des dépenses d'électricité d'une commune.

- **Protection de l'environnement.** L'extinction participe à la réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre. Cette solution présente également l'avantage de diminuer les impacts de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes écologiques, en réduisant les nuisances lumineuses sur la faune et la flore.

- **Amélioration de la qualité de vie des riverains.** L'extinction diminue les perturbations biologiques ce qui entraîne par exemple une amélioration du sommeil et des défenses immunitaires. Elle permet également de limiter les lumières intrusives ce qui offre par exemple un sommeil de meilleure qualité. Enfin l'extinction permet de mieux voir la voûte céleste ce qui est un plaisir pour les yeux.



**PAGE A DECOUPER ET A DEPOSER EN MAIRIE**  
avant lundi 24 octobre 2022  
**POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VOUS TROUVEREZ LE LIEN SUR LA**  
**PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE**

## Questionnaire pour une extinction nocturne partielle de l'éclairage public

Le projet de la commune est de lancer une politique d'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune entre 23h et 5h, pendant une phase test du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1 mars 2023.

Quelle est votre tranche d'âge ?

- 18-30 ans
- 31-69 ans
- 70 ans et plus

L'extinction entre 23h et 5h pourrait-elle vous gêner ?

- Pas du tout (passer directement à la question 4)
- Légèrement
- Moyennement
- Enormément

Pour quelles raisons cette extinction pourrait-elle vous gêner ?

- Sentiment d'insécurité
- Difficulté à vous déplacer
- Sentiment d'isolement
- Sentiment d'insécurité routière
- Autres, veuillez préciser :

### Si vous avez coché *Sentiment d'insécurité*

Si la lumière permet d'augmenter le sentiment de sécurité, aucune étude n'a prouvé que l'effet est réel.

Au contraire, la majorité des agressions et cambriolages chez les particuliers a lieu en plein jour et non la nuit (80% la journée contre 20% la nuit).

De plus, près de 12 000 communes de France pratiquent déjà l'extinction, aucune étude n'a montré une augmentation significative de la criminalité à la suite de l'extinction communale.

### Si vous avez coché *Sentiment d'insécurité routière*

Assurer la sécurité routière est la première motivation pour éclairer. Cependant, éclairer ne garantit pas la sécurité des automobilistes et des riverains.

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte.

Un éclairage non uniforme fatigue l'œil et n'est donc pas recommandé.

Un éclairage puissant permet une très bonne visibilité pour les conducteurs mais peu masquer les abords plus sombres de la route. Les conducteurs se sentent en confiance et ils ont tendance à rouler plus vite, augmentant le risque d'accident.

Une solution serait de n'éclairer que les zones les plus dangereuses et les obstacles, pour les mettre en valeur.

Des dispositifs réfléchissants peuvent être mis en place pour les obstacles. Cela permet d'éviter l'installation d'un éclairage.



Pour vous, quels effets a cette expérimentation sur les points suivants ?

	Sans effets	Effets faibles	Sans avis	Effets importants	Effets très importants
Securite des deplacements					
Risque d'insecurite					
Protection de la sante humaine					
Protection de la faune et de la flore					
Réduction de la pollution lumineuse					
Economies d'énergies, diminution gaz à effet de serre					
Economies financières pour la commune					

Que pensez-vous de ce projet d'extinction de l'éclairage public dans toute la commune de 23h à 5h ?

- Je ne suis pas favorable à ce projet
- Je suis favorable à ce projet
- Je suis favorable à ce projet et même à aller plus loin dans la démarche d'extinction
- Sans avis

Si vous avez répondu *Je ne suis pas favorable* à ce projet à la question 5 : pour quelles raisons ?

.....

.....

.....

.....

.....

Auriez-vous des propositions alternatives ou complémentaires à l'extinction nocturne de l'éclairage public ?

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous des commentaires, des propositions ou des questions à soumettre à la municipalité ?

.....

.....

.....

.....

.....

## Le Conseil des Jeunes



**Le Conseil des jeunes forme des esprits libres : les conseillers jeunes y apprennent à réfléchir, à écouter les autres, à se faire leurs propres opinions pour devenir des citoyens libres et égaux en droits.**

Les objectifs sont les suivants :

- Donner envie aux jeunes habitants de s'engager dans une expérience de participation citoyenne.
- Rapprocher les jeunes des institutions et favoriser la compréhension du système démocratique.
- Accompagner les idées et projets des jeunes et leur permettre de porter des réalisations concrètes.
- Permettre aux jeunes de contribuer aux projets portés par la municipalité.
- Favoriser les apprentissages des jeunes par des expériences, des découvertes, des rencontres et des visites.

Le Conseil des jeunes favorise leur participation au sein de la vie du village en améliorant la prise en compte de leurs avis, leurs idées et leurs propositions.

Il leur permettra également de développer leurs compétences sociales et les aidera à faire grandir leur sentiment d'appartenance à leur village.

**Dès l'âge de 10 ans**, tu peux mettre ton énergie, ta créativité et ton enthousiasme au service des habitants du village, en :

- **Agissant pour les autres et en te rendant utile.**
- **Donnant ton avis et en apprenant à dialoguer.**
- **Partageant tes idées et en construisant des projets.**
- **Expérimentant ta citoyenneté.**

Quelques exemples concrets :

- Participation à la journée citoyenne, qui contribue à promouvoir la citoyenneté et à un rapprochement entre les générations.
- Participation aux commémorations et cérémonies mémorielles.

**Si tu es intéressé(e), tu peux contacter la mairie par mail à [mairie.schwenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.schwenheim@wanadoo.fr) en indiquant tes prénoms, noms et date de naissance!**

## Les autels de l'église Saints Vincent et Anastase



Le conseil municipal a voté le 21 février dernier pour la restauration du maître-autel et des deux autels latéraux de l'église Saints Vincent et Anastase.

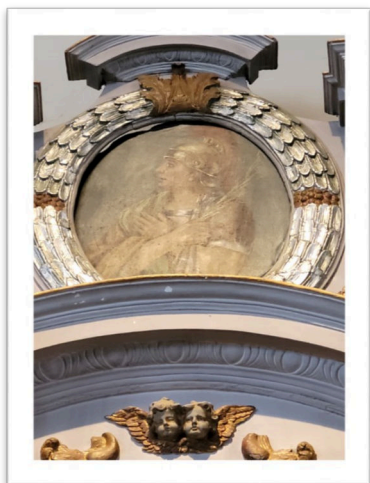
Le marché a été confié à l'Atelier de l'Est et a débuté courant septembre.

Les échafaudages ont été installés à l'intérieur de l'église et les restauratrices ont commencé leur travail de précision sur les autels.

Sont prévues au programme les interventions suivantes :

### Pour les autels latéraux :

- Le renforcement des structures et leur consolidation
- La conservation et la restauration des médaillons
- Le décapage, le comblement des fissures, le ponçage et la mise en teinte des autels



### Pour le maître-autel :

- Le traitement de l'infestation
- La consolidation et le nettoyage de la peinture et dorure du tabernacle
- Le décapage, le comblement des fissures, le ponçage et la mise en teinte

Afin de financer ces travaux, la commune a signé une convention avec la [Fondation du Patrimoine](#) pour récolter des dons auprès des particuliers et des entreprises.

La Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Votre don vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt.

Le bulletin de don est joint aux Brèves de septembre!

**La Commune vous remercie d'ores et déjà pour votre participation!**



### Fête du Précieux Sang



Dimanche dernier 3 juillet, une messe a réuni, autour du Père Michel, des fidèles pour commémorer le pèlerinage au Précieux Sang.

La coutume voulait que les personnes souffrant d'abcès allaient à la chapelle en pèlerinage, le 1er dimanche de juillet, pour obtenir leur guérison.

A la fin de la messe dimanche dernier, le Conseil de Fabrique a offert le verre de l'amitié aux paroissiens

### Cérémonie du 13 juillet

De nombreux enfants étaient présents lors de la cérémonie du 13 juillet. Ils ont pu écouter l'histoire de la fête nationale, expliquée par le Maire puis goûter aux traditionnelles brioches du 14 juillet, les "14 juillet - Wecke".

Le Maire a également profité de la cérémonie pour rendre hommage au corps infirmier, aux pompiers, aux personnels des EHPAD, au corps enseignant et aux militaires en opérations extérieures pour défendre la nation.

Après les remerciements adressés aux musiciens du cercle Adelpha de Neuwiller-Lès-Saverne pour leur participation et à toutes les personnes présentes, la cérémonie prenait fin avec l'hymne national chanté à cappella par l'ensemble des participants et des villageois.

La **Croix du combattant**, distinction décernée par le ministre des Armées pour services rendus

à la nation, a été donnée à **Eric Weingaertner**, habitant de Schwenheim.

C'est Philippe Kosniewski, président de l'UNC (Union Nationale de Combattants) qui a pris la parole pour revenir sur sa carrière militaire.



### Messe de rentrée



Samedi 17 septembre se tenait la messe de Rentrée à l'église Saints-Vincent-et-Anastase de Schwenheim.

La messe était célébrée par le Père Michel Muckendi et animée par la chorale Chœur à Cœur de la communauté de paroisses des Terres et Eaux de Marmoutier. Beaucoup de fidèles étaient présents, et les enfants avec leur cartable ont été bénis par Père Michel qui les a encouragés à marcher dans les pas de Jésus

*Certains articles sont extraits d'articles parus dans les DNA.  
Crédit articles et photos DNA : Pascal IRLINGER*

### Cérémonie du 4 septembre

#### Remise des diplômes d'honneur du projet "Auschwitz 2022"



Justine Capinha, Lucie et Louise Kern, ont reçu en cette journée de la Culture Européenne Juive du 4 Septembre 2022, les "diplômes d'honneur" signés par les autorités présentes à Birkenau.

Ces diplômes ont été remis des mains de Patrick Hetzel, parrain du projet "Réconciliation sur les Cendres" en présence de Gabriel Oelschlaeger, maire de Schwenheim et des porte-drapeaux présents à Auschwitz.

En présence de la professeure en charge du projet pédagogique, Mme Jost Lienhardt du Lycée Adrien Zeller, le diplôme d'Honneur a été remis à M. Hugo Crugut, élève, qui portait le drapeau "Valeurs de la République" lors du voyage mémoriel.

Lors de cette cérémonie, Ludivine Erker de Sarralbe s'est également vue remettre le drapeau "Valeurs de la République", en devenant ainsi l'officielle porte drapeau.

Le 4 septembre était aussi la journée européenne de la culture juive, ont été organisés :

- Une visite du Cimetière Juif de Schwenheim en compagnie des "Veilleurs de Mémoire",
- Une présentation publique audiovisuelle de la cérémonie à Auschwitz,
- Un office religieux avec le Père Claude Drui présent à Birkenau, en mémoire des victimes de la Solution Finale
- Une cérémonie avec le dépôt des arrangements floraux signifiant le "Retour symbolique des Cendres" clôturant ainsi le projet "Auschwitz 2022".

### Journée du patrimoine

Une quinzaine de curieux était présent lors des Journées du patrimoine organisées dimanche 18 septembre.

Tous ont été attentifs aux explications fournies par le Maire sur les monuments remarquables du village.



### Des galets perdus...

#### De joyeux sourires semés à travers le village

"Je l'ai trouvé posé sur ma boîte aux lettres", raconte Nathalie Schalck qui l'a découvert à son retour de vacances. "J'étais surprise et ça m'a bien fait plaisir !" ajoute-elle.

Nathalie fait partie des Schewinérois(es) à avoir reçu un sourire adressé par une mystérieuse personne sous la forme d'un petit galet plat, peint d'un joli sourire. "Je l'ai découvert délicatement posé sur l'essuie-glace de ma voiture le jour où j'ai repris le travail" rapporte Pascal qui trouve que c'est une belle initiative qui l'a mis de bien bonne humeur ce matin-là.

D'autres habitants du village ont eu droit à ces sourires mais jusque-là personne ne sait qui en est à l'origine.

Mais dans ce cas précis, ces "galets aux sourires" semblent simplement et gentiment offerts aux habitants par un(e) inconnu(e)! Bon nombre des "récipiendaires" de ces sympathiques galets aimeraient bien connaître la personne bienveillante qui se cache derrière cette sympathique initiative.

Cette personne bien inspirée a certainement occupé une bonne partie de l'été à peindre ses sourires pour les semer à travers le village ! A ce jour le mystère reste entier !

**Si jamais vous vous reconnaissez dans la fabrication de ces petits galets, vous pouvez vous « dénoncer » à la mairie, nous garderons le secret :)**



### Le lotissement en fête

#### 8ème édition de la fête du lotissement du Haeselsberg

Pour cause de crise pandémique, la fête des voisins du nouveau lotissement, avait disparu du calendrier 2 ans durant.

Cette année, les habitants du lotissement ont pu renouer avec cette tradition qui leur est chère et dont ils attendaient impatiemment la 8ème édition.

Malgré une météo menaçante quelque 40 convives se sont retrouvés autour d'un barbecue dans une ambiance chaleureuse et bon enfant.

La rue où se déroulait la fête était fermée à la circulation laissant ainsi toute liberté aux enfants de s'adonner au foot, au vélo, etc.

Initiée et organisée par Steve Jaegli, habitant du lotissement, et avec l'aide matérielle de la commune, cette édition de la fête du Haeselsberg a été un franc succès et un riche moment de convivialité entre les familles présentes.

"C'était vraiment sympathique de se retrouver et de partager un moment si convivial" raconte Aurélie Heim, habitante du quartier. "Et c'est une formidable occasion de tisser des liens avec les nouveaux arrivants dans le lotissement" rajoute-t-elle.



L'objectif de passer un bon moment et resserrer les liens entre voisins a donc été une fois de plus atteint et la fête commencée à 18h30 s'est terminée tard dans la nuit...



## VCU SCHWENHEIM

L'été touche à sa fin et la section BMX du VCUS a joué les prolongations de la saison 2022 avec l'organisation de son traditionnel Open Fly BMX. Les pilotes de Schwenheim et leurs familles étaient au rendez-vous, avec pas moins de 61 pilotes locaux inscrits, un record ! pour 26 finalistes, 7 podiums dont un triplé chez les poussins (Maxime KARCHER 1°, Axel NETZER 2° et Matthias KLEIN 3°), et 2 victoires (Maxime KARCHER en poussin et Marion VIRIAT en benjamine). Bravo à tous !!!

En septembre et octobre a lieu le Trophée Grand Est de BMX, en 3 manches cette année ; le club de Contrisson a ouvert la compétition dimanche 18 septembre et 6 pilotes sur 10 participants sont montés sur le podium (Louna PHAAN en prélicenciée (3°), Robin PFIRSCH (2°) et Sacha PETER (3°) en pupille, Yanis PETER (2°) et Alexis KARCHER (3°) en minime, et Thibault MILCENT (2°) en cadet. Un bon début !

Début septembre à Chatel avait lieu la 4<sup>ème</sup> et dernière manche de la coupe de France de VTT. Côté résultats pour la DN : Kempf Pascal termine 40 Senior (53 scratch) Meyer Kévin termine 5eme Master (119 Scratch) et 3eme au Général et Stoll Arnaud termine 87eme senior (148 scratch).

Côté cyclo-cross ! L'équipe UC TPM est prête pour aborder cette nouvelle saison de cyclo cross. Autour de **Timothe Gabriel** et Lucas Deloison déjà sous nos couleurs l'année précédente, nous retrouverons **Cyriane Muller** et **Valentin Remondet** pour leur première année sous le maillot bleu. Bienvenue à eux !

Le staff sera sous la direction de notre Team Manager @Frédéric Gabriel accompagné de Pascal et Corinne Deloison, Patricia Gabriel et Pascal Bruneaux.

Quelques courses encore à effectuer (notamment le Tour de Moselle pour la DN Route) et ce sera déjà le moment de l'assemblée générale du club, en novembre.

Nous aurons le regret de dire au-revoir à notre entraîneur Route Kevin DIARD qui part vers de nouvelles aventures ; il fera toujours partie de la famille du VCUS !

John GADRET prendra la suite dès le début d'année 2023, nous réservons sa présentation pour la prochaine fois !



## Entente football club Schwenheim-Wadolwisheim

L'entente entre le Football Club de Schwenheim et le Football Club de Waldolwisheim organisait sa première soirée commune ce samedi 10 septembre.



Rendez-vous était donné à la salle polyvalente où les bénévoles attendaient les convives à partir de 18h30.

Les convives sont venus nombreux, puisqu'une petite centaine a répondu à l'invitation des footballeurs.

Quelque cent cinquante tartes flambées et cinquante pizzas ont été servies et emportées au cours de la soirée.

A n'en pas douter, la bonne ambiance et le plaisir de se retrouver étaient au rendez-vous. "C'est une soirée particulièrement réussies" se réjouissent de concert David Schott et Guillaume Predit, respectivement présidents des Football Club de Waldolwisheim et de Schwenheim. Réussite rendue possible grâce à l'investissement des bénévoles des deux associations.

L'entente FCS et le FCW donne rendez-vous aux gourmets le 13 novembre pour un repas moules frites.

## Les professionnels de votre commune

### HERTRICH ET KERN IMMOBILIERE

**Hertrich & Kern**  
Immobilier

A votre service depuis plus de 20 ans

Parce que nous savons à quel point c'est important pour vous d'être bien accompagné dans votre projet immobilier

Accompagnement personnalisé	ACHAT - VENTE LOCATION GESTION	Estimation de votre Bien à sa juste valeur
<b>HERTRICH Jacques</b> 06.62.59.62.62	<b>KERN Hélène</b> 06.60.84.68.13	<b>REINBERGER Mélanie</b> 03.88.91.60.60

**03.88.91.60.60**

6 place du Gal de Gaulle - 67700 SAVERNE  
www.hertrich-immobilier.com

Ne pas jurer sur la voie publique

## LE MARIAGE : Du Moyen âge à nos jours

### La cérémonie religieuse et la bénédiction du prêtre :

Si la jeune mariée voulait avoir son mot à dire dans le ménage, elle pliait un peu le doigt pour que le marié ait un peu de mal à y faire glisser l'alliance.

De même, les garçons d'honneur disaient au marié de marcher sur la traîne pour ne pas perdre son autorité.

Les anneaux ne devaient pas tomber au moment de l'échange.

On offrait au prêtre un brin de romarin dans un très beau mouchoir. Plus tard, une enveloppe avec de l'argent.

A la fin, on signait le registre paroissial avec les témoins. La cérémonie durait une heure.

### Les anneaux nuptiaux :

Jusqu'au début du XXe siècle chez les catholiques, pas d'échange d'anneaux, seulement un anneau pour la jeune femme, qui offrait un mouchoir blanc au marié.

Pourquoi l'anneau au 4e doigt de la main gauche ? de ce doigt partirait une veine qui va au cœur.

L'anneau est le symbole de la fidélité conjugale. A la sortie de l'église, les enfants de chœur tendaient un ruban en travers du chemin, et chaque couple d'invités devait donner une pièce d'argent pour passer.

Les mariés recevaient une bible à l'église. On jetait des **grains de riz** à la sortie. Parfois, ils passaient sous une haie d'honneur.

Ils se rendaient aussi au cimetière sur la tombe de leurs proches et parfois la mariée y déposait son bouquet.

On ne laissait entrer les mariés dans la maison du banquet qu'après paiement d'une certaine somme d'argent. Les invités félicitaient le jeune couple et les cadeaux leur étaient remis.

### Le repas de noces :

Le pasteur ou le curé étaient invités et prononçaient une prière d'actions de grâce.

**Le menu** : le plus souvent **du pot au feu** avec le potage aux quenelles de moelle, la viande de bœuf, le raifort cru et cuit, les salades puis des **coqs farcis** et des nouilles faites à la maison. Pas de fromage.

Des **biscuits** à la crème et au beurre, des îles flottantes et de la crème caramel. du café, du **schnaps** de prune, de mirabelle et du kirsch (pas d'apéritif : il apparaît bien plus tard dans le dernier tiers du XXe siècle).

Du vin blanc d'Alsace et du vin rouge.

**On mangeait beaucoup**, par exemple lors d'une noce de plusieurs jours on consuma 1200 livres de bœuf, (1 livre = 500 g), 700 livres de veau, 100 livres de saucisses. Pour les gâteaux et le pain, 165 livres de beurre, 27 sacs de farine, 1440 litres de vin. Ceci pour nourrir 142 personnes pendant plusieurs jours.

Le nombre de convives **était souvent élevé**, une **centaine** n'était pas rare. Il y avait aussi un repas du soir, un potage aux vermicelles suivi d'un rôti de veau ou de porc avec des nouilles maison. A noter : les pauvres du village et les personnes seules n'étaient pas oubliés.

Les jeunes filles de la noce allaient porter des vivres et on portait un morceau de biscuit à beaucoup de familles. Pendant le repas, certaines personnes faisaient une **allocution** en rimes souvent.

**On chantait** beaucoup autrefois; les thèmes : l'Alsace, Napoléon, l'amour (là surtout le répertoire allemand).

**Les jeux** : le garçon d'honneur volait la jarretière de la mariée et un des souliers. On les mettait aux enchères.

Parfois on coupait la jarretière en morceaux, chacun en recevait un, contre une pièce d'argent. Parfois même, la mariée était mise aux enchères et c'est le marié qui devait l'acheter. (Il est arrivé qu'un amoureux éconduit, fasse monter les enchères !).

Les mariés défaisaient un paquet volumineux constitué de paquets de plus en plus petits et à la fin le dernier contenait un poupon, plus un hochet, un petit berceau, une tétine, ...**Les danses** : souvent tout le village y participait, entre autres le "Kisselwalser".

## LE MARIAGE : Du Moyen âge à nos jours

### La nuit de noces :

Les mariés s'éclipsent entre deux et trois heures - quand on le constate, le garçon d'honneur donne l'alerte -

on recherche les fuyards dans tout le village. Au XIXe siècle, souvent toute l'assemblée se rendait sous la fenêtre de la chambre à coucher pour donner une sérénade.

Puis quelques amis entraient dans la chambre et **obligeait le couple à boire une mixture dans un pot de chambre** (neuf), généralement du vin chaud très épicé ! On lui faisait encore d'autres farces...

### La durée du mariage :

En principe on se mariait pour toute la vie. Au XIXe siècle, la durée moyenne d'un mariage était de 25 à 30 ans car beaucoup de femmes mouraient encore en couches ou des suites de couches, la médecine n'était pas très développée et l'espérance de vie moindre qu'aujourd'hui. Hommes et femmes mouraient beaucoup de pneumonies, de tuberculose.

Les divorces étaient rares. A partir du début du XXe siècle, cette espérance de vie augmente et avec elle le nombre de couples fêtant leurs noces d'or, mais les divorces aussi constamment surtout à partir du dernier tiers du XXe siècle.

Autrefois à la campagne, on se mariait généralement plus jeune qu'en ville, mais après le service militaire du garçon. En général, la mariée était plus jeune que le garçon mais les couples où la femme est plus âgée, représentant quand même 15 à 20%.

### Et aujourd'hui ?

Au cours du XXe siècle, le mariage a aussi beaucoup évolué car de plus en plus de femmes sont professionnellement actives surtout après la seconde guerre mondiale.

Elles ont accès à plus de métiers et pas seulement sage-femme, infirmière ou institutrice. Elles ne sont plus seulement épouses et mères au foyer (leurs tâches ménagères sont devenues moins dures : aspirateurs, machines à laver, réfrigérateurs, robots) ont apparu et elles ont acquis plus de droits : droit de vote, droit de gérer et de disposer de leur argent. Elles existent pleinement en tant que femmes, aux hommes de s'en accommoder.

Le 15 novembre 1999 le PACS (Pacte Civil de Solidarité) a été intégré dans le Code Civil, une union alternative au mariage.

Avec la loi du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, la France autorise le **mariage entre deux personnes de même sexe**. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession au nom des principes d'égalité et de partage des libertés.

Nous voici en ce XXIe siècle où les mariages fleurissent autant que les divorces, où de nombreux rites ancestraux restent d'actualité tandis que les mœurs ont largement évolué.

Aujourd'hui amour et mariage semblent inséparables pour nos sociétés occidentales, notion savamment entretenue par l'industrie hollywoodienne mettant en avant de grandes et belles histoires avec happy end. Cette image de modèle familial s'écorne malgré tout car depuis les années 70 les femmes s'émancipent et deviennent de plus en plus indépendantes financièrement. Elles n'ont plus besoin du mariage pour devenir quelqu'un et privilégient leur carrière.

### Conclusion :

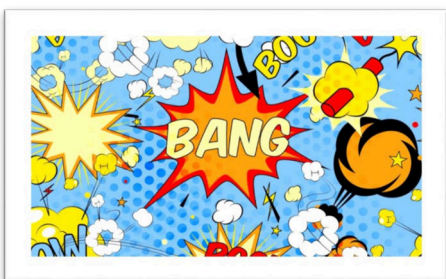
L'âge du mariage a reculé, même les jeunes qui n'ont pas vécu ensemble avant le mariage, se marient de plus en plus rarement avant 30 ans. Le nombre de familles monoparentales augmente, essayons néanmoins de rester optimistes face à cette évolution du mariage et de notre société.

## Les règles de bon voisinage

### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, d'émettre sans nécessité ou par défauts de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage :

Dans la maison éviter d'utiliser des appareils ou instruments trop bruyants avant 8h et après 21 h



Pour les travaux d'extérieur (jardinage - bricolage) les horaires autorisés sont :

- Les jours ouvrés de 8h à 12h et 13h30 à 20h
- Les samedis de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Pas de travaux les dimanches et jours fériés.

Les travaux bruyants sur la voie publique et dans les propriétés privées sont autorisés :

- Les jours ouvrés de 7h à 12h et 13h à 19h
- Les samedis de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Pas de travaux les dimanches et jours fériés.

### Animaux

Lors des promenades : merci de tenir votre chien en laisse pour le bien-être de tous ; et surtout n'oubliez pas de ramasser les excréments de vos chers toutous...



POUR LE BIEN DE TOUS  
MERCİ DE RAMASSER  
LES DÉJECTIONS DE VOTRE  
ANIMAL DE COMPAGNIE

### Propreté

**Déchets** : Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

**Brûlage** : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

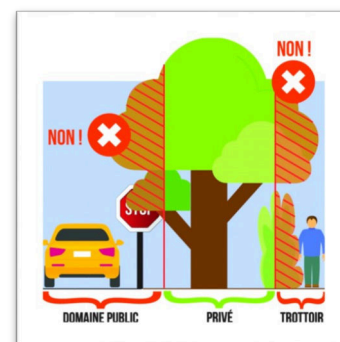
**Planter sans dépasser** : La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

**Plantations le long de voies publiques** :

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



## Reconnaissance de catastrophe naturelle



La Constitution consacre le principe de la solidarité et de l'égalité des citoyens devant les charges qui résultent des calamités publiques. Un dispositif, organise l'indemnisation des sinistrés dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense : il s'agit de la garantie catastrophe naturelle.

L'article L.125-1 du Code des Assurances précise que « sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les

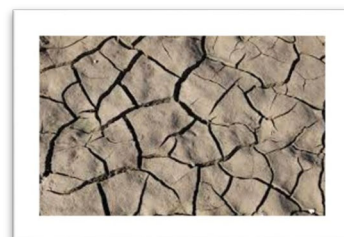
mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. ».

Les particuliers et les entreprises, **victimes d'une catastrophe naturelle**, doivent dans un premier temps **déclarer leur sinistre auprès de leur assureur** dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance et saisir leur mairie afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

De ce fait, la commune de Schwenheim va formuler une demande de reconnaissance auprès des services de l'Etat.

***Si vous avez constaté des fissures ou autres dommages sur vos bâtiments suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2022, merci de déposer en mairie (ou d'envoyer par mail à l'adresse [mairie.schwenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.schwenheim@wanadoo.fr)) vos photos et votre courrier avant le 31 décembre 2022.***

Une fois le dossier déposé, les services compétents de ce dernier contrôlent le contenu de la demande et réunissent **les rapports d'expertise** permettant de **caractériser l'intensité du phénomène naturel à l'origine des dégâts** recensés par la mairie.



Une **commission interministérielle** est chargée de donner un **avis sur chaque dossier communal** transmis. Cette commission se prononce sur le caractère naturel et l'intensité anormale du phénomène en se basant sur les expertises techniques réalisées. Sur le fondement de ces avis, qui ont un simple caractère consultatif, **les ministres compétents décident de la reconnaissance ou non des communes en état de catastrophe naturelle.**

La décision sera formalisée **par un arrêté interministériel** publié au Journal Officiel.

## CARITAS



Le territoire est parmi les plus avancés dans le domaine de l'aide à une alimentation digne pour tous.

Outre l'aide alimentaire, qui a concerné

92 familles en 2021, le secteur est particulièrement dynamique dans le domaine des solidarités familiales, avec 14 enfants qui ont pu partir en vacances dans des familles d'accueil bénévoles, et 6 familles accueillantes dans le secteur.

L'équipe de **Saverne**, qui dispose désormais d'un local rénové, offre aux bénévoles et aux personnes reçues un accueil dans de bonnes conditions.

A **Marmoutier**, une équipe, d'ordinaire très engagée dans la thématique des vacances pour les personnes en situation de précarité, s'est mobilisée pour un accueil d'urgence de cinq familles réfugiées venues d'Ukraine. Vous l'avez compris, nos actions sont variées et il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet [www.caritas-alsace.org](http://www.caritas-alsace.org)

*Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg*

- ▶ **22 octobre 2022** salle polyvalente : **Bourse aux vêtements adultes** : organisée par L'Association « A petits pas ». Réservation Mme LERCH au 06 62 86 36 44
- ▶ **23 octobre 2022** village de Schwenheim : **Nettoyage des abords de la commune** organisé par L'Association SOS Planette Secteur-Saverne
- ▶ **26 octobre 2022 à 16h** ancienne école maternelle : **Défilé Halloween** organisé par L'Association « A petits pas » : au programme : défilé, collecte de bonbons et goûter
- ▶ **2 novembre 2022 de 17h à 20h** salle polyvalente : **Don du sang**
- ▶ **11 novembre 2022** Monument aux Morts : **Cérémonie du 11 novembre**
- ▶ **13 novembre 2022 à 12h** salle polyvalente : **Repas moules frites** organisé par l'entente Football Club Schwenheim-Wadolwisheim
- ▶ **18 novembre 2022 à 19h** salle polyvalente : **Réunion « Normandie 2024 »** organisée par l'Association Pro-Patria
- ▶ **18 novembre 2022 à 20h30** borne du Serment de Koufra : **Cérémonie du dépôt de gerbe** organisée par l'Association Pro-Patria
- ▶ **19 novembre 2022 à 18h** église : **Messe** organisée par la Chorale Sainte-Cécile pour célébrer leur patronne sainte-Cécile et leur regretté organiste Patrick Meyer et les membres de la chorale décédés. Quête pour les frais de gestion de la chorale tout au long de l'année.
- ▶ **1<sup>er</sup> décembre 2022 à 18h30** place de la mairie : **Ouverture du calendrier de l'Avent**
- ▶ **3 décembre 2022 après-midi** : foyer de Furchhausen : **Téléthon**
- ▶ **18 décembre 2022 de 14h à 20h** place de la Mairie : **Marché de Noël**